

**CAISSE POPULAIRE GROUPE
FINANCIER LTÉE**

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
Bilan	3
État du résultat étendu	4
État des variations de l'avoir des membres	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	
1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables	7
2. Estimations et jugements comptables déterminants	16
3. Encaisse et fonds en dépôt	18
4. Autres actifs	18
5. Placements	18
6. Instruments financiers dérivés	19
7. Prêts aux membres	19
8. Provision pour prêts douteux	21
9. Immobilisations corporelles	24
10. Actifs incorporels	25
11. Autres passifs	25
12. Dépôts des membres	26
13. Impôts sur le revenu	26
14. Parts sociales	29
15. Dépenses de personnel	30
16. Opérations entre apparentés	30
17. Classification des instruments financiers	32
18. Juste valeur des instruments financiers	33
19. Gestion des risques liés aux instruments financiers	35
20. Gestion du capital	42
21. Engagements	42

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (« Caisse »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2014 et l'état consolidé du résultat étendu, l'état consolidé des variations de l'avoir des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction de la Caisse est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée au 30 septembre 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

BDO Canada s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 11 décembre 2014

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Bilan consolidé

Au 30 septembre	2014	2013
	\$	\$
Actifs		
Encaisse et fonds en dépôt (note 3)	106 423 006	103 542 824
Autres actifs (note 4)	2 075 914	1 272 924
Placements (note 5)	33 346 316	63 876 516
Actif d'impôts différés (note 13)	139 355	89 381
Prêts aux membres (notes 7 et 8)	1 028 558 191	930 315 926
Immobilisations corporelles (note 9)	17 408 380	17 970 678
Actifs incorporels (note 10)	4 558 648	3 174 958
	1 192 509 810	1 120 243 207
Passif et avoir des membres		
Impôts à payer	84 633	241 557
Autres passifs (note 11)	6 806 572	6 128 223
Emprunts (note 21)	-	16 011 599
Dépôts des membres (note 12)	1 100 623 334	1 019 020 487
Instruments financiers dérivés (note 6)	823 876	663 470
Parts sociales (note 14)	1 407 639	1 485 408
	1 109 746 054	1 043 550 744
Engagements (note 21)		
Avoir des membres (note 20)		
Parts sociales (note 14)	9 881 863	10 018 983
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(17 772)	(15 707)
Bénéfices non répartis	72 899 665	66 689 187
	82 763 756	76 692 463
	1 192 509 810	1 120 243 207

Approuvé au nom du conseil d'administration :


 _____ Directrice


 _____ Directrice

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2014	2013
	\$	\$
Revenus		
Intérêts des prêts aux membres	39 902 361	38 025 541
Revenu de placement	3 031 998	3 984 586
	42 934 359	42 010 127
Coûts de financement		
Intérêts versés aux membres	19 947 485	19 498 954
Intérêts des emprunts	156 415	231 612
	20 103 900	19 730 566
Marge financière	22 830 459	22 279 561
Dépenses d'exploitation		
Personnel (note 15)	13 352 338	12 952 368
Administration	3 803 795	4 032 306
Locaux, mobilier et équipement	3 016 666	2 986 894
Sécurité des membres	1 158 152	1 139 401
Organisation	791 633	597 628
	22 122 584	21 708 597
Dépenses d'exploitation brutes	22 122 584	21 708 597
Moins autres revenus	(6 662 272)	(6 820 124)
Dépenses d'exploitation nettes	15 460 312	14 888 473
Résultat net avant autres items et impôts	7 370 147	7 391 088
Autres items		
Provision pour prêts douteux	360 000	-
Résultat net avant impôts	7 010 147	7 391 088
Provision pour impôts sur le revenu (note 13)	799 669	793 057
Résultat net pour l'exercice	6 210 478	6 598 031
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite des impôts)		
Variation des pertes latentes sur les couvertures de trésorerie	(2 065)	(34 943)
Total du résultat étendu pour l'exercice	6 208 413	6 563 088

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des variations de l'avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Parts sociales	Bénéfices non répartis	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2012	19 236	10 404 230	60 091 156	70 514 622
Total du résultat étendu (perte nette) pour l'exercice	(34 943)	-	6 598 031	6 563 088
Rachat net des parts sociales	-	(279 766)	-	(279 766)
Transfert des éléments de passif	-	(105 481)	-	(105 481)
Solde au 30 septembre 2013	(15 707)	10 018 983	66 689 187	76 692 463
Total du résultat étendu (perte nette) pour l'exercice	(2 065)	-	6 210 478	6 208 413
Rachat net des parts sociales	-	(214 889)	-	(214,889)
Transfert aux éléments de passif	-	77 769	-	77 769
Solde au 30 septembre 2014	(17 772)	9 881 863	72 899 665	82 763 756

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2014	2013
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Résultat net pour l'exercice	6 210 478	6 598 031
Ajustements pour		
Intérêts et revenus de placements	(42 934 359)	(42 010 127)
Charge d'intérêts	20 103 900	19 730 566
Amortissement	1 060 608	1 111 200
Provision pour impôts différés	(49 512)	(176 382)
Provision pour prêts	360 000	-
Portion ineffective des swaps	50 338	(64 886)
Variation nette des autres actifs	(802 990)	(36 277)
Variation nette des impôts à payer	642 747	1 708 040
Variation nette des autres passifs	678 349	964 344
Variation des activités des membres (nette)		
Variation des prêts aux membres - déduction faite des remboursements	(98 022 997)	(85 063 529)
Variation des dépôts des membres - déduction faite des retraits	81 387 497	92 960 167
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts		
Intérêts reçus au titre des prêts aux membres	39 430 634	37 270 579
Intérêts reçus au titre des placements	3 301 931	5 501 091
Intérêts versés au titre des dépôts des membres	(19 732 135)	(19 261 776)
Intérêts versés au titre des emprunts	(156 415)	(231 612)
Impôts payés	(799 669)	(745 624)
Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'exploitation	(9 271 595)	18 253 805
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Diminution nette des placements	30 260 265	35 263 520
Achats d'immobilisations corporelles	(489 239)	(420 086)
Achats des logiciels de base et licences	(1 392 761)	(2 180 890)
Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'investissement	28 378 265	32 662 544
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Rachat net de parts sociales ordinaires et de surplus	(214 889)	(279 766)
Augmentation nette de l'encaisse et quasi-espèces	18 891 781	50 636 583
Encaisse et quasi-espèces, ouverture de l'exercice	87 531 225	36 894 642
Encaisse et quasi-espèces, fermeture de l'exercice	106 423 006	87 531 225
Y compris ce qui suit :		
Encaisse et fonds en dépôt	106 423 006	103 542 824
Emprunts	-	(16 011 599)
	106 423 006	87 531 225

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables

Entité déclarante

La Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (la « Caisse ») est constituée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les crédit unions* de la province du Manitoba (« la Loi »). La Caisse, dont la majorité des membres résident au Manitoba, offre des services bancaires de détail et commerciaux ainsi que des services de gestion de patrimoine. La Caisse compte vingt-six centres de services à Winnipeg et dans le sud du Manitoba, et son siège social se trouve au 205, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 11 décembre 2014.

Méthode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la convention du coût historique modifiée par la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés mesurés à la juste valeur.

Les valeurs des états financiers consolidés sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle et de présentation de la Caisse.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à certaines estimations comptables essentielles. Elle contraint également la direction à exercer sa faculté de jugement dans l'application des méthodes comptables de la Caisse. Les domaines impliquant un niveau de décision ou de complexité, ou qui font appel à des hypothèses et des estimations déterminantes pour les états financiers consolidés, sont exposés à la note 2.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse et de ses filiales en propriété exclusive : Télé-Pop Inc., C Finance Inc., Immobilières CSB Inc., et C.C. Prêts et Placements Ltée. Les exercices financiers des filiales en propriété exclusive de la Caisse se terminent le 31 décembre.

Les soldes, transactions, profits et pertes entre sociétés ont été éliminés.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables

Encaisse et quasi-espèces

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'encaisse et les comptes courants de la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM ») et de la Caisse Centrale Desjardins (« CCD ») déduction faite des emprunts qui sont remboursables sur demande.

L'encaisse et les quasi-espèces sont classées dans la catégorie des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, lequel équivaut à la juste valeur.

Autres actifs

Les comptes à recevoir sont classés dans la catégorie des prêts et créances et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument. Ils sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins toute perte liée à une dépréciation. La valeur obtenue par le biais de cette méthode se rapproche de la juste valeur.

Placements

Dépôts de liquidité

Ces instruments de dépôt sont classés dans la catégorie des prêts et créances et sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition. Ils sont par la suite comptabilisés au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

Parts

Ces instruments sont classés dans la catégorie disponible à la vente et sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition. Ils sont par la suite comptabilisés à la juste valeur, sauf s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et que la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable auquel cas ils sont comptabilisés au coût.

La variation de la juste valeur, autre que celle découlant du taux d'intérêt calculé selon le taux d'intérêt effectif, est comptabilisée à titre d'élément distinct des autres éléments du résultat étendu.

En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres constituant une indication objective d'une perte de valeur, le montant intégral de la dépréciation, y compris tout montant comptabilisé auparavant en autres éléments du résultat étendu, est comptabilisé au résultat net.

Les achats et les ventes d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés à la date du règlement et toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et celle du règlement est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Lors de la vente, le montant détenu dans le cumul des autres éléments du résultat étendu associé à cet instrument est retiré de l'avoir des membres et comptabilisé au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Placements (suivi)

Autres

Ces placements sont classés dans la catégorie détenus jusqu'à l'échéance, car ils sont considérés comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction de la Caisse a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction directs et cumulés, et ils sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de dépréciation, la perte de valeur figure à titre de diminution de la valeur marchande du placement et est comptabilisée à titre de perte de valeur.

Instruments financiers dérivés et couvertures

Couvertures

La Caisse, conformément à ses stratégies de gestion du risque, a recours à divers instruments financiers dérivés afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de se protéger des risques de fluctuation des taux d'intérêt.

La Caisse conclut des ententes de swap de taux d'intérêt afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les dérivés qui visent à protéger la valeur des prêts aux membres sont considérés comme des couvertures de juste valeur et sont présentés avec les prêts aux membres. Les dérivés qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie et figurent au bilan consolidé à titre d'actifs lorsqu'ils ont une juste valeur positive et à titre de passifs s'ils ont une juste valeur négative.

La comptabilité de couverture est appliquée aux actifs financiers et aux passifs financiers lorsque les critères suivants sont intégralement respectés :

- à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Caisse en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait finalement affecter le résultat;
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable;
- l'on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace à l'origine et demeure telle durant toutes les périodes couvertes. La Caisse a choisi de vérifier l'efficacité de ses couvertures à chaque mois.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Instruments financiers dérivés et couvertures (suivi)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable ou l'assurance prévue des passifs à taux fixe. Les couvertures de flux de trésorerie de la Caisse sont principalement des couvertures de dépôts à taux variable.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui respectent le critère de documentation des couvertures, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé au résultat, moment auquel cette variation est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs. La portion inefficace est immédiatement comptabilisée au résultat à titre d'autre revenu.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui respectent le critère de documentation des couvertures, les gains et les pertes découlant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque associé à l'élément couvert sont immédiatement comptabilisés au résultat à titre d'autre revenu.

Si la Caisse liquide sa position de couverture de manière anticipée, les gains et pertes cumulatifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont gelés et reclassés de la réserve pour couverture de flux de trésorerie au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et pertes latents des actifs financiers classés dans la catégorie disponible à la vente, de même que la variation de la juste valeur de la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie.

Autres instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Lors de leur comptabilisation initiale, la Caisse désigne certains actifs financiers à la juste valeur et les porte au compte de résultat (option de la juste valeur). Cette catégorie d'instruments financiers comprend les swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Ces instruments sont évalués à la juste valeur, tant initialement que par la suite. Les coûts de transaction afférents sont passés en charges. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur de ces instruments sont portés au résultat net.

Instruments financiers dérivés incorporés

L'option de remboursement anticipé prévue dans les conventions de prêt de la Caisse est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Prêts aux membres

Tous les prêts aux membres sont considérés comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et sont classés dans la catégorie des prêts et créances.

Les prêts aux membres sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite de la commission de montage et y compris les coûts de transaction engagés, et sont par la suite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur.

Les prêts aux membres sont rapportés à leur valeur recouvrable représentant le montant total du capital, réduit de toute provision pour prêts douteux et majoré des intérêts courus. L'intérêt est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts aux membres comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Les soldes à court terme ne font pas l'objet d'une actualisation.

La Caisse évalue en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. Si elle détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif. Les décaissements futurs attendus d'un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires sont estimés d'après les pertes survenues antérieurement.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise subséquente d'une perte de valeur est comptabilisée au résultat net.

Mauvaises créances radiées

Tel que le détermine la direction et l'approuve le conseil d'administration, les mauvaises créances sont radiées à l'occasion lorsqu'il est raisonnable de penser que la dette pourrait ne pas être recouvrable. Les mauvaises créances sont sorties du bilan en utilisant la provision pour moins-value, si une telle provision a déjà été comptabilisée. Si une provision n'a pas encore été comptabilisée, les radiations sont comptabilisées à titre de charges au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement constatées au coût d'achat et par la suite évaluées à leur coût moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. L'amortissement est comptabilisé au résultat net selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées chaque année et rajustées s'il y a lieu.

Actifs incorporels

Logiciels de base et licences

Les logiciels de base acquis et développés à l'interne et les licences sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des intrants directement attribuables au développement ou à la mise en œuvre de l'actif sont capitalisés s'il est probable que des avantages économiques futurs liés aux dépenses iront à la Caisse et que le coût peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels disponibles pour l'usage sont amortis sur leur durée de vie sur une base linéaire à un taux de 10 % à 33 %. La méthode d'amortissement et les durées de vie des actifs sont revues annuellement et ajustées si nécessaire.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquises par la Caisse sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances pourrait faire passer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en dessous de sa valeur comptable. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes d'écarts d'acquisition sont alloués aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation de l'écart d'acquisition est appréciée en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeurs sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent être reprises au cours des périodes ultérieures.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, l'actif est radié en conséquence.

Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est appliqué à l'UGT de l'actif, l'UGT. La Caisse possède une UGT qui fait l'objet d'un test de dépréciation.

Les charges de dépréciation sont incluses au résultat net, sauf dans la mesure où elles annulent des gains auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

Impôts sur le revenu

La charge d'impôts sur le revenu comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils ont trait à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement en avoir des membres ou dans les autres éléments du résultat étendu.

Les impôts exigibles sont comptabilisés au titre des impôts estimatifs à payer ou à recevoir sur le revenu imposable ou la perte fiscale pour l'exercice en cours et tout ajustement apporté aux impôts à payer pour les exercices antérieurs. Les impôts exigibles sont évalués au montant que l'on prévoit recouvrer des administrations fiscales ou payer auprès d'elles. Ce montant est déterminé en tenant compte des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa valeur fiscale sauf pour des écarts temporaires taxables découlant de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

La comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes fiscales non utilisées, des crédits fiscaux et des écarts temporaires déductibles se limite aux cas où il est probable que la Caisse disposera de bénéfices imposables futurs auxquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal qui leur est associé se réalisera.

La valeur des actifs et passifs d'impôts différés est évaluée au montant que l'on prévoit recouvrer des administrations fiscales ou payer auprès d'elles. Ce montant est déterminé en tenant compte des taux d'imposition et des lois fiscales qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture de l'exercice et qui devraient s'appliquer au moment où les passifs / actifs sont réglés / repris.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Dépôts des membres

Les dépôts des membres sont comptabilisés initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de ces instruments.

Les dépôts des membres sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, laquelle se rapproche de la juste valeur.

Autres passifs

Les obligations aux créanciers commerciaux et les autres passifs sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions directement imputables à l'émission de l'instrument. Ils sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, laquelle se rapproche de la juste valeur.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées au titre de passifs de durée ou de montant incertain découlant de transactions antérieures, y compris d'obligations juridiques ou implicites. La provision est évaluée selon la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation à la date de clôture.

Parts sociales

Les parts sociales émises par la Caisse sont classées comme étant de l'avoir des membres dans la mesure où elles ne correspondent pas à la définition d'un passif financier.

Les parts sociales sont classées comme passif ou avoir des membres conformément à l'IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et l'IFRIC 2 – Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires. Les parts sociales classées comme étant de l'avoir des membres sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les parts sociales classées comme étant des passifs sont initialement comptabilisées à la juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'instrument, et par la suite comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, laquelle se rapproche de la juste valeur.

Conformément à l'IFRIC 2, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont directement comptabilisées dans l'avoir des membres. L'intérêt, les distributions et autres rendements relatifs aux instruments financiers classés comme passifs financiers sont des dépenses, sans tenir compte du fait que ces montants payés sont légalement désignés en tant que distributions, intérêt ou autres.

Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés selon la méthode de l'intérêt effectif, à l'exception des prêts douteux. Le montant de la perte de valeur initiale ainsi que tout changement ultérieur sont portés à la provision pour prêts douteux à titre d'ajustement de la provision spécifique.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Les revenus d'intérêts sur les placements sont constatés selon la méthode de l'intérêt effectif, sauf s'ils ont trait aux ajustements apportés aux taux reçus de la CUCM ou de la CCD, ceux-là étant constatés au moment de la perception du paiement.

Les revenus de commissions, frais de service et autres revenus sont constatés aux revenus lorsque le service qui y est associé est fourni ou lorsque le droit de percevoir le revenu est acquis.

Conversion des devises

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens de la façon suivante :

À la date de la transaction, chaque actif, passif, revenu et dépense libellés dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires non réglés sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date et les écarts de conversion qui y sont associés sont comptabilisés au résultat net. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des actifs financiers monétaires disponibles à la vente sont traités comme un élément distinct de la variation de la juste valeur et sont comptabilisés au résultat net. Les gains et pertes de change sur les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente font partie de l'ensemble des gains et pertes comptabilisés en ce qui a trait à cet instrument financier.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale et ne sont pas retraités par la suite. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur ou à un montant réévalué sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'établissement de la valeur et les écarts de conversion qui y sont associés sont comptabilisés dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat étendu, selon la catégorie dans laquelle le gain ou la perte sur l'actif ou le passif non monétaire sous-jacent est comptabilisé.

Normes nouvelles et révisées, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013

La norme IFRS 13 clarifie la définition de la juste valeur et fournit des directives connexes et de meilleures informations sur les évaluations de la juste valeur. Elle n'affecte pas les éléments qui doivent être évalués à la juste valeur. Le champ d'application de cette norme est large et s'applique aussi bien aux instruments financiers que non financiers pour lesquels d'autres normes exigent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la communication d'information à leur sujet, sauf dans certaines situations. La norme IFRS 13 s'applique prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les obligations d'information de la présente norme n'ont pas à être appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à la première application de cette norme. La Caisse a appliqué la norme IFRS 13 pour la première fois cette année, se référer à la note 18.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Normes, modifications et interprétations non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, publiées et applicables aux exercices comptables de la Caisse ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, n'ont pas été adoptées par anticipation par la Caisse. Les normes, modifications et interprétations pertinentes pour la Caisse sont les suivantes :

- i. La norme IFRS 9 - Instruments financiers, fait partie du projet du CNCI visant à remplacer la norme IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit deux catégories principales d'évaluation d'actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur. La base de la classification dépend du modèle économique de l'entité et des conditions contractuelles des flux de trésorerie de l'actif financier. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IFRS 9 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2018.
- ii. La norme IAS 32 - Instruments financiers - Présentation fut amendée afin de clarifier le sens « un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ». L'amendement clarifie aussi l'application du critère de compensation de la norme IAS 32 aux systèmes de compensation interbancaires qui appliquent mécanismes bruts de compensation qui ne sont pas simultanés. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IAS 32 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2014.
- iii. La norme IFRIC 21 – Droits ou taxes vise à apporter des précisions sur le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible. La Caisse doit encore évaluer l'incidence de la norme IFRIC 21 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2014.

Aucune autre des nouvelles normes, interprétations ou modifications qui s'appliquent aux exercices comptables de la Caisse ouverts après le 1^{er} janvier 2014 et qui n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée, ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers futurs de la Caisse.

2. Estimations et jugements comptables déterminants

La Caisse formule des estimations et des hypothèses pour l'avenir qui ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actifs et de passifs. Ces estimations et ces jugements sont révisés de façon continue et s'appuient sur l'expérience historique et d'autres facteurs, dont l'anticipation d'événements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de façon prospective en l'incluant au résultat étendu de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu, si celui-ci a une incidence sur cette période seulement, ou de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu et des périodes futures, si le changement les concerne toutes.

Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque significatif d'entraîner des ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier sont présentées ci-dessous.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

2. Estimations et jugements comptables déterminants (suivi)

Juste valeur des instruments financiers

La Caisse détermine la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques sont largement tributaires des hypothèses utilisées, notamment les taux d'actualisation et les estimations de flux de trésorerie futurs. À cet égard, il n'est pas toujours possible de justifier les estimations des justes valeurs par rapport aux marchés indépendants et, dans bien des cas, il est possible qu'elles ne puissent pas être réalisées immédiatement.

Les méthodes et les hypothèses appliquées, ainsi que les techniques d'évaluation utilisées, sont présentées à la note 18.

Provision pour prêts douteux

En déterminant si une perte de valeur doit être constatée dans l'état du résultat étendu, la Caisse doit juger si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. En l'absence de telles indications, la Caisse exerce sa faculté de jugement pour grouper les prêts aux membres présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires afin de les soumettre collectivement à un test de dépréciation.

En établissant le montant de la provision collective pour pertes sur prêts, la direction a recours à des estimations fondées sur l'expérience historique en matière de perte pour les actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et des indications objectives de dépréciation. De plus amples détails sur les estimations utilisées pour établir le montant de la provision collective pour prêts douteux sont présentés à la note 8.

Impôts sur le revenu

La Caisse évalue périodiquement ses passifs réels et éventuels à l'égard de l'impôt sur le revenu pour tous les exercices devant faire l'objet d'audit en s'appuyant sur les données disponibles les plus récentes. Dans les cas où il est probable qu'un ajustement sera apporté, la Caisse constate sa meilleure estimation du passif fiscal, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts de la période en cours. La direction estime qu'elle a adéquatement prévu le résultat probable de ces cas; toutefois, le résultat final peut sensiblement différer du montant inclus dans les passifs fiscaux.

Immobilisations corporelles

La durée de vie utile, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement choisie représentent la meilleure estimation de la Caisse à leur égard et s'appuient sur les normes de l'industrie, l'expérience historique de la direction et d'autres estimations. Ces estimations tiennent également compte de la période et de la répartition des entrées de trésorerie futures.

Écart d'acquisition

La Caisse utilise des projections de flux de trésorerie pour évaluer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Les projections de cinq ans des flux de trésorerie utilisés dans son analyse ont été approuvées par le conseil d'administration. Les hypothèses clés utilisées dans ces projections reflètent l'expérience historique et sont compatibles avec des sources d'information externes. Un taux d'actualisation de 4 % a été appliqué à ses projections de flux de trésorerie.

Le lecteur est prié de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que les estimations et les jugements peuvent également toucher d'autres éléments.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

3. Encaisse et fonds en dépôt

Les comptes courants de la Caisse sont déposés auprès de la CUCM. Le solde de l'encaisse et des fonds en dépôt comprend 46 000 254 \$ (21 182 467 \$ au 30 septembre 2013) libellés en dollars US.

4. Autres actifs

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Créances	587 115	467 737
Frais payés d'avance	1 488 799	805 187
	<u>2 075 914</u>	<u>1 272 924</u>

5. Placements

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Dépôts de liquidité		
Dépôts à terme	-	23 000 000
Parts		
Parts de la CCD	15 266 000	15 266 000
Parts de la CUCM	6 568 000	7 089 000
Autres parts	563 548	589 748
	<u>22 397 548</u>	<u>22 944 748</u>
Autres		
Titres	8 648 774	15 232 926
Débentures municipales	1 476 458	1 605 373
	<u>10 125 232</u>	<u>16 838 299</u>
Intérêts et dividendes courus	823 536	1 093 469
	<u>33 346 316</u>	<u>63 876 516</u>

Dépôts de liquidité

Les dépôts à terme sont venus en échéance au cours de l'exercice.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

5. Placements (suivi)

Parts

Les parts de la CCD et de la CUCM sont émises et remboursables à la valeur nominale. Elles n'ont pas cours séparément sur un marché, mais leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente.

Puisque les services fournis par la CCD et la CUCM sont connexes à ses activités quotidiennes, la Caisse n'entend pas se départir de parts de la CCD et de la CUCM. La décision de verser des dividendes sur ces parts est laissée à la discrétion du conseil d'administration de la CCD et de la CUCM.

Autres

Les titres et les débetures municipales portent intérêt à des taux variant de 0 % à 6,5 % (0 % à 6,5 % en 2013) et arrivent à maturité entre novembre 2014 et juillet 2056.

6. Instruments financiers dérivés

La Caisse a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt avec la CCD afin de couvrir son exposition aux risques liés à ces taux. Au 30 septembre 2014, la Caisse avait conclu des contrats de swap de taux d'intérêt d'une valeur totale de 17 000 000 \$ de capital théorique selon lesquels elle a convenu de payer à des taux d'intérêt fixes et de percevoir à des taux d'intérêt variables. Ces contrats de swap sont assortis de taux d'intérêt fixe variant de 2,19 % à 4,33 % et arriveront à maturité du mois de mars 2018 au mois d'août 2021.

7. Prêts aux membres

	2014	2013
	\$	\$
Consommateurs		
Prêts à terme	34 054 109	36 561 414
Hypothèques	404 821 129	357 252 546
Marges de crédit	26 324 363	24 708 139
Commerciaux		
Prêts à terme	50 647 194	49 344 591
Hypothèques	337 268 054	301 671 695
Marges de crédit	37 338 471	34 077 378
Agricoles		
Prêts à terme	18 218 226	16 228 602
Hypothèques	100 933 225	95 523 673
Marges de crédit	19 029 602	15 495 474
	1 028 634 373	930 863 512
Intérêts courus à recevoir	4 146 126	3 674 398
Prêts totaux	1 032 780 499	934 537 910
Provision pour prêts douteux (note 8)	(4 222 308)	(4 221 984)
Prêts nets aux membres	1 028 558 191	930 315 926

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

7. Prêts aux membres (suivi)

Cote de solvabilité des prêts

L'évaluation de toutes les sûretés accessoires à la date du bilan s'avère peu pratique en raison de la diversité des actifs et des conditions. Une ventilation des sûretés détenues sur une base de portefeuille est comme suit:

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Prêts non garantis	36 051 281	30 760 989
Prêts garantis par des liquidités ou des dépôts des membres	10 492 027	11 105 689
Prêts garantis par des biens immobiliers	791 266 721	775 615 327
Prêts garantis par des biens mobiliers	108 218 677	101 907 182
Prêts garantis par le gouvernement	86 751 793	15 148 723
	1 032 780 499	934 537 910

Concentration de risque

La Caisse est exposée aux regroupements de prêts individuels qui concentrent le risque et créent une exposition à des segments d'activités comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Agriculture		
Production agricole	101 657 397	82 976 268
Élevage de bétail	31 816 444	42 121 518
Commerciaux		
Hébergement et restauration	36 895 259	34 277 142
Construction	49 063 203	40 298 516
Immobilier, location et location à bail	208 618 771	181 462 856
Fabrication	11 274 477	8 787 067
Administration publique	18 894 422	12 621 876

La majorité des prêts aux membres sont accordés à des résidents du sud du Manitoba. Une portion importante du portefeuille de prêts de la Caisse est garantie par des immeubles résidentiels situés dans le sud du Manitoba. Par conséquent, la Caisse est exposée au risque de réduction de la couverture du coefficient prêts-évaluation s'il se produit un déclin du marché des immeubles résidentiels. La réduction du risque de pertes sur prêts dépend surtout de la nature et de la qualité de la garantie obtenue.

Aucun prêt individuel ou groupe de prêts connexes aux membres n'excède les seuils établis par la Caisse au 30 septembre 2014 et 2013.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

8. Provision pour prêts douteux

La provision pour prêts douteux comprend les éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Provision collective	348 147	358 773
Provision spécifique	3 874 161	3 863 211
Provision totale	4 222 308	4 221 984

Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2014 et 2013, la Caisse n'a acquis aucun actif en règlement des prêts douteux.

L'activité dans la provision totale pour prêts douteux est la suivante :

	2014			
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2013	239 538	635 914	3 346 532	4 221 984
Mouvement de la provision	20 437	(97 762)	437 325	360 000
	259 975	538 152	3 783 857	4 581 984
Prêts recouverts (radiés)	(52 595)	-	(307 081)	(359 676)
Solde au 30 septembre 2014	207 380	538 152	3 476 776	4 222 308
Solde brut du principal des prêts individuellement douteux au 30 septembre 2014	2 161 662	3 972 089	24 294 752	30 428 503

	2013			
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2012	351 966	1 070 274	2 920 435	4 342 675
Provision pour prêts douteux pour l'exercice	13 471	(434 360)	420 889	-
	365 437	635 914	3 341 324	4 342 675
Prêts recouverts (radiés)	(125 899)	-	5 208	(120 691)
Solde au 30 septembre 2013	239 538	635 914	3 346 532	4 221 984
Solde brut du principal des prêts individuellement douteux au 30 septembre 2013	1 024 320	6 494 549	11 191 245	18 710 114

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

8. Provision pour prêts douteux (suivi)

Voici une analyse des prêts individuels douteux ou potentiellement douteux, compris dans la provision spécifique en fonction de la période de défaillance :

	2014		2013	
	Valeur comptable	Provision spécifique	Valeur comptable	Provision spécifique
	\$	\$	\$	\$
Période de défaillance				
Moins de 30 jours	5 759 451	-	764 229	158 037
31 à 90 jours	585 224	62 156	662 489	86 586
Plus de 90 jours	13 219 641	3 116 744	14 922 663	2 980 299
Total des prêts douteux en souffrance	19 564 316	3 178 900	16 349 381	3 224 922
Total des prêts douteux non en souffrance	10 864 187	695 261	2 360 733	638 289
Total des prêts douteux	30 428 503	3 874 161	18 710 114	3 863 211

Hypothèses importantes pour la détermination de la provision collective pour prêts douteux

La Caisse a établi la probabilité de perte de valeur sur les prêts qui ne sont pas remboursés conformément aux modalités établies dans le contrat de prêt, ou à l'égard desquels il existe d'autres preuves de perte potentielle comme la restructuration, des pertes d'emplois ou des circonstances économiques. En identifiant la probabilité de perte de valeur attribuable à ces circonstances, la Caisse estime la perte potentielle sur la base du type de prêt, de l'industrie, de l'emplacement géographique, du type de garantie de prêt, de la durée depuis laquelle les prêts sont en souffrance et de son expérience en la matière. Les circonstances peuvent varier d'un prêt à l'autre au fil du temps et se traduire par des pertes de valeur plus ou moins élevées. La méthodologie et les hypothèses utilisées en vue de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont revues de manière régulière par la Caisse de façon à réduire tout écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

La provision collective estimative est fondée sur la période des remboursements en souffrance et l'historique des radiations.

Aux fins de la provision collective, les prêts sont classés dans des groupes distincts partageant des caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de produit et de garantie.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

8. Provision pour prêts douteux (suivi)

Les prêts en souffrance mais non tenus pour être douteux de façon individuelle et que la Caisse inclut dans son calcul de la provision collective sont les suivants :

				2014
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	2 779 033	97 314	15 786 300	18 662 647
31 à 90 jours	398 762	792 067	286 705	1 477 534
Plus de 90 jours	-	-	-	-
Solde au 30 septembre 2014	3 177 795	889 381	16 073 005	20 140 181

				2013
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	2 839 905	175 416	687 530	3 702 851
31 à 90 jours	1 176 710	138 377	84 492	1 399 579
Plus de 90 jours	34 074	235 628	398 674	668 376
Solde au 30 septembre 2013	4 050 689	549 421	1 170 696	5 770 806

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

9. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Édifices et terrains de stationnement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécommunication	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2012	1 912 661	17 825 034	5 792 561	4 935 297	896 680	31 362 233
Ajouts	-	84 460	178 926	154 488	2 212	420 086
Cessions	-	-	-	(28 213)	-	(28 213)
Transferts	-	-	68 682	(68 682)	-	-
	1 912 661	17 909 494	6 040 169	4 992 890	898 892	31 754 106
Solde au 30 septembre 2013	1 912 661	17 909 494	6 040 169	4 992 890	898 892	31 754 106
Ajouts	-	263 061	35 510	190 668	-	489 239
Cessions	-	-	-	(26 967)	-	(26 967)
Transferts	-	-	2 212	-	(2 212)	-
	1 912 661	18 172 555	6 077 891	5 156 591	896 680	32 216 378
<u>Amortissement cumulé</u>						
Solde au 30 septembre 2012	-	3 835 436	4 183 908	3 988 413	705 456	12 713 213
Amortissement	-	423 057	254 134	360 252	60 985	1 098 428
Cessions	-	-	-	(28 213)	-	(28 213)
Transferts	-	-	61 681	(61 681)	-	-
	-	4 258 493	4 499 723	4 258 771	766 441	13 783 428
Solde au 30 septembre 2013	-	4 258 493	4 499 723	4 258 771	766 441	13 783 428
Amortissement	-	427 300	248 425	329 026	46 786	1 051 537
Cessions	-	-	-	(26 967)	-	(26 967)
Transferts	-	-	-	-	-	-
	-	4 685 793	4 748 148	4 560 830	813 227	14 807 998
<u>Valeur comptable nette</u>						
Au 30 septembre 2013	1 912 661	13 651 001	1 540 446	734 119	132 451	17 970 678
Au 30 septembre 2014	1 912 661	13 486 792	1 329 743	595 761	83 453	17 408 380

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

10. Actifs incorporels

	Écart d'acquisition	Logiciels de base et licences	Total
<u>Coût</u>	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2012	1 091 515	1 617 772	2 709 287
Ajouts	-	2 180 890	2 180 890
Cessions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2013	1 091 515	3 798 662	4 890 177
Ajouts	-	1 392 761	1 392 761
Cessions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2014	1 091 515	5 191 423	6 282 938
<u>Amortissement cumulé</u>			
Solde au 30 septembre 2012	106 519	1 595 928	1 702 447
Amortissement	-	12 772	12 772
Cessions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2013	106 519	1 608 700	1 715 219
Amortissement	-	9 071	9 071
Cessions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2014	106 519	1 617 771	1 724 290
<u>Valeur comptable nette</u>			
Au 30 septembre 2013	984 996	2 189 962	3 174 958
Au 30 septembre 2014	984 996	3 573 652	4 558 648

11. Autres passifs

	2014	2013
	\$	\$
Comptes à payer et charges courues	6 201 993	5 616 868
Items en circulation	604 579	511 355
	6 806 572	6 128 223

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

12. Dépôts des membres

	2014	2013
	\$	\$
Comptes chèques	280 303 810	233 838 489
Comptes d'épargne	148 295 202	150 908 909
Dépôts à terme	401 174 952	384 439 453
Régimes enregistrés	262 424 346	241 622 640
	1 092 198 310	1 010 809 491
Intérêts courus à payer	8 425 024	8 210 996
	1 100 623 334	1 019 020 487

Les soldes des comptes chèques et dépôts à terme comprennent 46 300 552 \$ (20 730 404 \$ au 30 septembre 2013) qui seront réglés en dollars US.

Concentration de risque

La Caisse ne détient aucun dépôt provenant de membres individuels ou de groupes de dépôts de membres connexes susceptibles de poser un risque important à la Caisse au 30 septembre 2014 et 2013.

La majorité des dépôts des membres sont associés à des résidents du sud du Manitoba.

13. Impôts sur le revenu

Les composantes significatives de la provision pour impôts comptabilisée dans le résultat net comprennent les éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Provision pour impôts exigibles		
Fondée sur le revenu imposable de l'exercice en cours	849 181	969 438
Provision pour impôts différés		
Création et renversement des écarts temporaires	(49 512)	(44 658)
Variation du taux d'imposition appliqué aux composants d'impôts différés	-	(131 723)
	(49 512)	(176 381)
Provision pour impôts totale	799 669	793 057

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

13. Impôts sur le revenu (suivi)

Les composantes significatives de l'incidence fiscale des montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu comprennent les éléments suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Impôts différés		
Variation des pertes latentes sur les instruments financiers dérivés	<u>462</u>	12 924
Incidence fiscale totale des montants enregistrés dans les autres éléments du résultat étendu	<u>462</u>	12 924

La provision pour impôts sur le revenu présentée à l'état du résultat étendu est à un taux moins élevé que le taux combiné statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Taux d'imposition combinés statutaires fédéral et provincial	27,0	27,0
Réduction de taux accordée aux caisses populaires	(12,5)	(13,5)
Variation du taux d'imposition appliqué aux composants d'impôts différés	-	(1,8)
Éléments non déductibles et autres items	<u>(3,1)</u>	<u>(1,0)</u>
	<u>11,4</u>	<u>10,7</u>

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à l'actif ou au passif net d'impôts différés est liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et les logiciels de base et licences, à la provision pour prêts douteux, l'écart d'acquisition et d'autres provisions aux états financiers consolidés.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

13. Impôts sur le revenu (suivi)

L'activité dans les passifs et actifs d'impôts différés est comme suit :

	2014				
	Solde au 30 septembre 2013	Comptabilisé au résultat net	Comptabilisé directement à l'avoir des membres	Reclassifié de l'avoir des membres au résultat net	Solde au 30 septembre 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés					
Immobilisations corporelles et logiciels de base et licences	147 272	(49 266)	-	-	98 006
Écart d'acquisition	58 167	4 875	-	-	63 042
Instruments financiers dérivés	31 519	(13 812)	(462)	-	17 245
Autres	143 998	8 700	-	-	152 698
	380 956	(49 503)	(462)	-	330 991
Actifs d'impôts différés					
Provision pour prêts douteux	113 993	9	-	-	114 002
Provision pour dévaluation des placements	349 866	-	-	-	349 866
Montants courus	6 478	-	-	-	6 478
	470 337	9	-	-	470 346
Actif d'impôts différés net	89 381	49 512	462	-	139 355
	2013				
	Solde au 30 septembre 2012	Comptabilisé au résultat net	Comptabilisé directement à l'avoir des membres	Reclassifié de l'avoir des membres au résultat net	Solde au 30 septembre 2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés					
Immobilisations corporelles et logiciels de base et licences	83 842	63 430	-	-	147 272
Écart d'acquisition	23 523	34 644	-	-	58 167
Instruments financiers dérivés	26 924	17 519	(12 924)	-	31 519
Autres	205 098	(61 100)	-	-	143 998
	339 387	54 493	(12 924)	-	380 956
Actifs d'impôts différés					
Provision pour prêts douteux	52 112	61 881	-	-	113 993
Provision pour dévaluation des placements	182 928	166 938	-	-	349 866
Montants courus	4 422	2 056	-	-	6 478
	239 462	230 875	-	-	470 337
Actif (passif) d'impôts différés net	(99 925)	176 382	12 924	-	89 381

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

13. Impôts sur le revenu (suivi)

	2014	2013
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés à régler dans les prochains 12 mois	169 896	175 484
Passifs d'impôts différés à régler dans plus de 12 mois	161 095	205 472
	330 991	380 956
Actifs d'impôts différés		
Actifs d'impôts différés à régler dans les prochains 12 mois	120 480	120 506
Actifs d'impôts différés à régler dans plus de 12 mois	349 866	349 831
	470 346	470 337
Actif d'impôts différés net	139 355	89 381

14. Parts sociales

	2014	2013
	\$	\$
Passifs		
Parts ordinaires	145 320	143 895
Parts de surplus	1 262 319	1 341 513
	1 407 639	1 485 408
Avoir des membres		
Parts de surplus	9 881 863	10 018 983
	11 289 502	11 504 391

En tant que condition d'adhésion, chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la caisse dispose d'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts autorisées

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées est composé d'un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part est d'au moins 5 \$ et qui sont rachetables à la valeur nominale seulement lors du retrait d'un membre.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

14. Parts sociales (suivi)

Les parts sociales ordinaires disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. L'écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les fonds investis par les membres en parts sociales ne sont pas assurés par la Société d'assurance dépôts du Manitoba. Le retrait des parts sociales est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat.

Parts sociales de surplus

Les parts sociales de surplus sont émises dans le cadre de paiement de ristournes et/ou dividendes. Elles sont émises uniquement à l'intention des membres de la Caisse au prix de 1 \$ par part et sont rachetables à la valeur nominale à la discrétion de la Caisse. Le retrait des parts sociales de surplus est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat; il en est de même pour le paiement de dividendes sur ces parts.

Les parts sociales de surplus disponibles à des fins de rachat sont classées comme un passif. L'écart entre le total des parts sociales de surplus et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les ristournes et/ou dividendes sont versées à la discrétion du conseil d'administration.

15. Dépenses de personnel

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et traitements	10 575 786	10 161 891
Avantages sociaux	2 171 422	2 148 515
Autre	605 130	641 962
	13 352 338	12 952 368

16. Opérations entre apparentés

En vertu des IFRS, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Caisse comprennent la direction supérieure et le conseil d'administration.

Le montant total de la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	1 153 617	1 129 285

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

16. Opérations entre apparentés (suivi)

La rémunération décrite ci-dessus comprend les montants suivants versés aux dirigeants et aux administrateurs de la Caisse à titre d'indemnité pour les dépenses effectuées dans le cadre de leurs fonctions :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Honoraires et indemnités journalières	33 900	32 125
Formation et autres frais	10 731	11 188
	44 631	43 313

En vertu de la politique de la Caisse en matière de prêts consentis aux principaux dirigeants et de réception de dépôts des principaux dirigeants, les prêts et les dépôts doivent être approuvés et acceptés selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux membres à l'égard de chaque catégorie de prêt ou de dépôt. Les prêts consentis aux principaux dirigeants et les dépôts reçus des principaux dirigeants se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Prêts consentis aux principaux dirigeants		
Valeur totale des prêts accordés	1 335 592	1 784 196
Intérêts reçus au titre des prêts accordés	59 325	74 872
Valeur totale des prêts non accordés	101 080	14 985
Valeur totale des marges de crédit accordées	192 913	76 394
Intérêts reçus au titre des marges de crédit accordées	3 776	8 299
Valeur inutilisée des marges de crédit	501 853	679 107
Dépôts reçus des principaux dirigeants		
Valeur totale des comptes d'épargne et dépôts à terme	2 445 588	2 218 941
Intérêt total versé sur les comptes d'épargne et dépôts à terme	18 697	47 007

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

17. Classification des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Caisse par catégorie est la suivante :

	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Le 30 septembre 2014					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	106 423 006	-	106 423 006
Créances	-	-	587 115	-	587 115
Placements (note 5)					
Dépôts à terme	-	-	-	-	-
Parts	23 125 278	-	-	-	23 125 278
Titres et débentures					
municipales	-	10 221 038	-	-	10 221 038
Prêts aux membres	-	-	1 028 558 191	-	1 028 558 191
Comptes à payer	-	-	-	(6 806 572)	(6 806 572)
Emprunts	-	-	-	-	-
Dépôts des membres	-	-	-	(1 100 623 334)	(1 100 623 334)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	(823 876)	(823 876)
Parts sociales	-	-	-	(1 407 639)	(1 407 639)
	23 125 278	10 221 038	1 135 568 312	(1 109 661 421)	(59 253 207)
Le 30 septembre 2013					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	103 542 824	-	103 542 824
Créances	-	-	467 737	-	467 737
Placements (note 5)					
Dépôts à terme	-	-	23 070 443	-	23 070 443
Parts	23 760 404	-	-	-	23 760 404
Titres et débentures					
municipales	-	17 045 669	-	-	17 045 669
Prêts aux membres	-	-	930 315 926	-	930 315 926
Comptes à payer	-	-	-	(6 128 223)	(6 128 223)
Emprunts	-	-	-	(16 011 599)	(16 011 599)
Dépôts des membres	-	-	-	(1 019 020 487)	(1 019 020 487)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	(663 470)	(663 470)
Parts sociales	-	-	-	(1 485 408)	(1 485 408)
	23 760 404	17 045 669	1 057 396 930	(1 043 309 187)	54 893 816

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

18. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé selon une hiérarchie à trois niveaux; les trois niveaux sont fondés sur l'importance des données utilisées dans le cadre de leur technique d'évaluation respective. La hiérarchie des justes valeurs accorde la plus grande importance aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (niveau 1) et la moins grande importance aux données non observables (niveau 3). Les niveaux de données sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.

Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 1.

- Niveau 2 : Prix cotés sur des marchés non actifs ou données qui sont observables directement (c.-à-d., comme des prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivées des prix).

Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés des actifs qui sont considérés moins actifs. Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 2 comprennent les parts et les instruments financiers dérivés.

- Niveau 3 : Données non observables qui sont fondées sur une activité de marché faible ou inexistante et qui sont significatives pour la juste valeur estimative des actifs ou des passifs.

Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée à partir de modèles de cotation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou autres techniques semblables, ainsi que les instruments dont l'établissement de la juste valeur exige que la direction formule des hypothèses et fasse des estimations.

Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 3.

Il n'y pas eu de transfert entre les différents niveaux pour les exercices terminés les 30 septembre 2014 et 2013.

Techniques d'évaluation

Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation utilisées pour la juste valeur du niveau 2 ainsi que les données d'entrée.

Actifs ou passifs	Techniques d'évaluation et données d'entrée
CUCM, CCD et autres parts	Les parts de CUCM sont sujettes à un mécanisme de rééquilibrage annuel. Les parts de CUCM et CCD sont émises et remboursables à la valeur nominale et n'ont pas de cours sur un marché. Cependant, leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente. Les autres parts sont présentés à la valeur au livre laquelle se rapproche de la juste valeur.
Instruments financiers dérivés	La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

18. Juste valeur des instruments financiers (suivi)

Le tableau suivant présente les actifs et passifs pour lesquels la valeur marchande est présentée dans les notes aux états financiers au 30 septembre 2014.

Actifs ou passifs	Technique d'évaluation	Données d'entrée importantes
Encaisse et fonds en dépôt	La valeur au livre de l'encaisse et fonds en dépôt se rapproche de la juste valeur.	-
Comptes à recevoir	La valeur au livre des comptes à recevoir à court terme (moins de 12 mois) se rapproche de la juste valeur	-
Placements de titres	La valeur au livre des placements de titres se rapproche de la juste valeur tenant compte des dates d'échéance moins de 12 mois.	-
Placements de débetures municipales	La valeur au livre des placements de débetures municipales se rapproche de la juste valeur.	-
Prêts aux membres	La juste valeur des prêts aux membres est calculée selon la méthode des flux de trésorerie anticipés actualisés. Pour déterminer la valeur actualisée, les flux de trésorerie anticipés sont actualisés à partir du taux utilisé pour établir le prix initial de l'actif ou du passif.	Le taux d'actualisation varie entre 3,10 % et 7,30 % selon la période d'échéance des prêts.
Comptes à payer	La valeur au livre des comptes à payer à court terme (moins de 12 mois) se rapproche de la juste valeur	-
Dépôts des membres	La juste valeur des dépôts des membres aux membres est calculée selon la méthode des flux de trésorerie anticipés actualisés. Pour déterminer la valeur actualisée, les flux de trésorerie anticipés sont actualisés à partir du taux utilisé pour établir le prix initial de l'actif ou du passif.	Le taux d'actualisation varie entre 1,10 % et 3,30 % selon la date de renouvellement des dépôts.
Parts sociales	La valeur au livre des parts sociales se rapproche de la juste valeur.	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

18. Juste valeur des instruments financiers (suivi)

Les chiffres suivants représentent les justes valeurs des instruments financiers inscrits et non inscrits au bilan de la Caisse. De plus, la valeur des actifs incorporels tels que les relations avec les membres de longue date n'est pas incluse dans le montant de la juste valeur. La Caisse considère cette valeur comme significative.

	2014			2013		
	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable
(en milliers)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs						
Encaisse et fonds en dépôt	106 423	106 423	-	103 543	103 543	-
Créances	587	587	-	468	468	-
Placements	33 346	33 346	-	63 877	64 185	308
Prêts aux membres	1 028 558	1 034 813	6 255	930 316	938 856	8 540
	1 168 914	1 175 169	6 255	1 098 204	1 107 052	8 848
Passifs						
Comptes à payer	6 807	6 807	-	6 128	6 128	-
Emprunts	-	-	-	16 012	16 012	-
Dépôts des membres	1 100 623	1 106 954	6 331	1 019 020	1 025 281	6 261
Instruments financiers dérivés	824	824	-	663	663	-
Parts sociales	1 408	1 408	-	1 485	1 485	-
	1 109 662	1 115 993	6 331	1 043 308	1 049 569	6 261

La sensibilité aux taux d'intérêt est la principale cause des changements touchant la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. Les valeurs comptables ne sont généralement pas ajustées de façon à refléter la juste valeur, car il est l'intention de la Caisse de les réaliser avec le temps en les détenant jusqu'à l'échéance.

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Objectifs, politiques et processus généraux

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de l'établissement des objectifs et des politiques de la Caisse en matière de gestion des risques et, bien qu'elle en conserve ultimement la responsabilité, elle a délégué l'autorité de concevoir et d'exécuter les processus qui en assurent la mise en œuvre effective à la direction de la Caisse. Au moyen des rapports trimestriels qui lui sont remis par la direction de la Caisse, le conseil d'administration revoit l'efficacité des processus mis en place et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse est exposée au risque de crédit résultant des réclamations touchant un débiteur, ou indirectement des réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

Mesure du risque

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse considère le caractère du membre, sa capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour garantir le prêt.

Objectifs, politiques et procédures

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus lui permettant de gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, les liquidités, l'administration des prêts, les limites de concentration du crédit et l'évaluation du risque.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt; et
- Des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse.

En ce qui concerne le risque de crédit, le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale de la Caisse au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	2014	2013
	Exposition maximale	Exposition maximale
	\$	\$
Encaisse et fonds en dépôt	106 423 006	103 542 824
Placements	33 346 316	63 876 516
Prêts aux membres	1 028 558 191	930 315 926
Prêts non déboursés	74 633 421	85 980 423
Marges de crédit non utilisées	157 019 622	157 929 962
Lettres de crédit en vigueur	2 477 755	2 080 375
	1 402 458 311	1 343 726 026

Des informations détaillées au sujet de la concentration du risque de crédit, des garanties, d'autres améliorations des termes de crédit détenues, et des prêts en souffrance mais non douteux sont présentées à la note 7.

Pour l'exercice en cours, le montant des actifs financiers dont les termes ont été renégociés et qui seraient autrement en souffrance ou douteux est peu important.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne puisse respecter toutes ses obligations en matière de sorties de liquidités au moment où elles deviendront exigibles. La Caisse réduit ce risque en surveillant de près ses activités de caisse et ses sorties de liquidités prévues de façon à respecter ses obligations au moment où elles deviennent exigibles.

Mesure du risque

L'évaluation de la situation de la Caisse en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.

Objectifs, politiques et procédures

La structure de gestion des liquidités de la Caisse est conçue de manière à l'assurer de disposer continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* exigent que la Caisse maintienne des liquidités à hauteur d'au moins 8 % des dépôts et des emprunts des membres afin d'accommoder les retraits des membres. Au 30 septembre 2014, le taux de liquidité se chiffrait à 10,12 % (12,37 % en 2013).

La Caisse gère le risque de crédit de la façon suivante :

- en surveillant constamment ses flux de trésorerie quotidiens réels et ses flux de trésorerie projetés à plus long terme;
- en surveillant les profils de maturité des actifs et des passifs financiers;
- en maintenant des réserves adéquates, des facilités de liquidités et des réserves d'emprunt; et
- en surveillant les coefficients de liquidité sur une base mensuelle.

Le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse. La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de liquidité pendant tout l'exercice et au 30 septembre 2014.

Voici les éléments du passif financier rendu à l'échéance prévu du contrat :

	2014					
	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	6 807	(6 807)	(6 807)	-	-	-
Dépôts des membres	1 100 623	(1 100 623)	(768 003)	(137 684)	(194 936)	-
Parts sociales	1 408	(1 408)	(1 408)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(74 633)	(74 633)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(157 020)	(157 020)	-	-	-
	1 108 838	(1 340 491)	(1 007 871)	(137 684)	(194 936)	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

	2013					
	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	6 128	(6 128)	(6 128)	-	-	-
Emprunts	16 012	(16 012)	(16 012)	-	-	-
Dépôts des membres	1 019 020	(1 019 020)	(734 605)	(93 781)	(190 634)	-
Parts sociales	1 485	(1 485)	(1 485)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(85 980)	(85 980)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(157 930)	(157 930)	-	-	-
	1 042 645	(1 286 555)	(1 002 140)	(93 781)	(190 634)	-

Le calendrier des marges de crédit non utilisées et des versements sur prêts non déboursés est incertain. Puisque ces paiements intégraux sont laissés à la discrétion des membres, le montant intégral des paiements potentiels a été inclus dans moins d'un an.

La Caisse n'a pas d'engagements importants au titre des dépenses en immobilisation et ces dépenses ne sont pas nécessaires dans le cadre normal de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de facteurs du marché. Les facteurs du marché comptent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux marchés boursiers. La Caisse est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les fluctuations futures des prix et des rendements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de perte financière causée par la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La Caisse est exposée à ce risque en raison de ses activités bancaires classiques, comme l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts.

La Caisse vise à gérer le risque de taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

Mesure du risque

La situation de la Caisse est évaluée chaque mois. L'évaluation du risque est fondée sur les taux exigés des clients et sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Objectifs, politiques et procédures

La principale source de revenus de la Caisse est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse, et communiquées à la Société d'assurance dépôts du Manitoba conformément à la politique de jumelage de la Caisse. Le conseil d'administration a approuvé cette politique comme l'exigent les règlements d'application de la *Loi*. Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2013, la Caisse respectait cette politique.

Pour se prémunir contre les importantes fluctuations de revenus pendant les périodes caractérisées par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse a adopté des politiques pour assurer la meilleure harmonie possible entre la maturité de ses prêts et celle de ses dépôts. Elle négocie également des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2014, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait à 17 000 000 \$. Cependant, ces montants ne sont pas indicateurs d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplacer les contrats de swap, lequel est estimé à 823 876 \$ au 30 septembre 2014. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse aux variations de taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont regroupés, peu importe l'échéance.

Dates d'échéance (en milliers)	Au 30 septembre 2014				Écart entre actifs et passifs \$
	Actifs \$	Actif ententes de SWAP \$	Passifs \$	Passif ententes de SWAP \$	
Sensible au taux d'intérêt					
Variable	487 747	17 000	268 615	-	236 132
0 à 12 mois	100 889	-	318 021	-	(217 132)
Plus de 1 an	550 992	-	332 619	17 000	201 373
Sensible au taux d'intérêt	1 139 628	17 000	919 255	17 000	220 373
Non sensible au taux d'intérêt	52 882	-	273 255	-	(220 373)
Total	1 192 510	17 000	1 192 510	17 000	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse est de servir d'intermédiaire entre les attentes des emprunteurs et celles des déposants.

Le montant nominal des swaps indiqué dans la liste ci-dessus est ajouté au bilan à titre d'actifs à taux variable d'une valeur de 17 000 000 \$ et de passifs à taux fixe d'une valeur de 17 000 000 \$ au 30 septembre 2014.

La Caisse a eu recours à un logiciel de modélisation financière afin d'effectuer une analyse du risque de variation des taux d'intérêt auquel elle est exposée. Selon cette analyse, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation de 1 562 700 \$ de la marge financière de la Caisse alors qu'une diminution de 1 % pourrait entraîner une diminution de sa marge financière de 1 198 900 \$.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de change

Le risque de change vient de ce que la Caisse exerce ses activités dans diverses devises et convertit des revenus non canadiens à différents moments et à divers taux de change alors que les taux de change sont soumis à des fluctuations défavorables.

Le risque de change de la Caisse est lié aux dépôts en dollars US libellés en dollars US. La direction surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du risque de taux de change et ajuste ses avoirs conformément à la politique.

Mesure du risque

La situation de la Caisse est évaluée quotidiennement. L'évaluation du risque est fondée sur les taux exigés des membres ainsi que sur le coût d'achat des devises.

Objectifs, politiques et procédures

L'exposition de la Caisse aux fluctuations des taux de change devra être contrôlée en limitant son exposition aux devises étrangères non couvertes.

Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2014 et 2013, la Caisse respectait la politique en matière d'exposition au risque de change.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. La Caisse est exposée à ce risque par le biais de son portefeuille d'actions.

Le conseil d'administration surveille le cours des actions et ajuste le portefeuille chaque trimestre lorsque les placements s'écartent de la politique établie.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

20. Gestion du capital

Le capital est géré conformément aux politiques établies par le conseil d'administration. La direction considère qu'une solide capitalisation fait partie intégrante de la stratégie de la Caisse. La Caisse s'est dotée d'un plan de gestion du capital afin de prévoir à long terme ses besoins en la matière. Tous les éléments du capital sont surveillés pendant l'exercice et les stratégies de gestion sont modifiées s'il y a lieu.

La Caisse considère que son capital comprend les parts sociales des membres et les bénéfices non répartis, lesquels demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent. Toutes les parts sociales des membres sont comprises dans le calcul du capital, qu'elles soient classées comme passif ou l'avoir des membres au bilan consolidé.

Les règlements applicables en vertu de la *Loi* établissent les exigences suivantes à l'égard du capital :

La Caisse doit maintenir un niveau de capital égal ou supérieur aux exigences qui suivent :

- (a) son avoir des membres ne doit pas être inférieur à 5 % de la valeur comptable de ses actifs;
- (b) ses bénéfices non répartis ne doivent pas être inférieurs à 3 % de la valeur comptable de ses actifs; et
- (c) un capital à plusieurs niveaux ne doit pas être inférieur à 8 % de la valeur pondérée du risque auquel sont exposés ses actifs, tel que le définissent les règlements.

La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de capital au 30 septembre 2014 comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Avoir des membres	7,06	6,98
Bénéfices non répartis	6,11	5,95
Capital pondéré	10,82	11,16

21. Engagements

Facilités de crédit

La Caisse dispose d'une marge de crédit approuvée auprès de la CUCM égale à 10 % des dépôts des membres. Les marges de crédit sont garanties par la cession d'actions et de dépôts à la CUCM, ainsi que par la cession de prêts exigibles de la part des membres. Le solde dû au 30 septembre 2014 était de néant (néant au 30 septembre 2013).

La Caisse dispose également d'une limite maximale d'emprunt de 15 000 000 \$ au 30 septembre 2013 auprès de la CCD afin de financer ses opérations actuelles. Toute avance obtenue au moment où les emprunts s'élèvent à plus de 15 000 000 \$ doit être accompagnée d'une garantie de dépôts à terme équivalente au montant excédent 15 000 000 \$. Au 30 septembre 2014, la Caisse avait néant d'emprunts avec la CCD (16 000 000 \$ au 30 septembre 2013).

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

21. Engagements (suivi)

Prêts aux membres

Au 30 septembre 2014, les engagements de la Caisse envers ses membres au chapitre des prêts non déboursés, des marges de crédit non utilisées et des lettres de crédit sont les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Prêts non déboursés	74 633 421	85 980 423
Marges de crédit non utilisées	157 019 622	157 929 962
Lettres de crédit	2 477 755	2 080 375
	<u>234 130 798</u>	<u>245 990 760</u>

Autres

Credit Union Central of Manitoba

En vertu des dispositions d'un accord-cadre de services financiers, la CUCM offre des services bancaires et commerciaux ainsi que d'autres services à la Caisse. Selon cet accord, la Caisse est tenue de verser à la CUCM les droits et cotisations précisés dans l'accord.

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « Société ») est une société qui assure les dépôts. Conformément à l'obligation légale qui lui est imposée par la Loi, la Société protège les dépôts de tous les membres des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. Tel que la Loi le prescrit, la Caisse verse à la Société un prélèvement trimestriel fondé sur un pourcentage des dépôts des membres.